

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

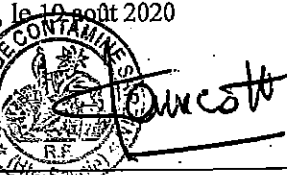
<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint Julien en Genevois Canton de Frangy Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du Jeudi 13 août 2020</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 août 2020, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 août 2020 à 20h15 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11 Délibération n°D_2020_08_13_10</p>	<p>Etaient présents : Mesdames Pierrette Baton-Marechal, Anne-Marie Ceccon, Carole Chen, Josiane Masson Et Cécile Pakosz ; Messieurs Louis Buda, Georges Canicatti, Christophe Comé, Laurent Esteulle, Jean-Philippe Gecchele, Christophe Piazzoni.</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents Ayant Donné Procuration : Emilie Combes à Anne-Marie Ceccon. Marc Brunier à Louis Buda Et Norbert Regard à Christophe Piazzoni</p> <p>Absent Excusé: Julien Langloys (Suspicion De Covid.19)</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Anne-Marie Ceccon est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Désignation du référent élu « Sécurité Routière ».

Le référent élu « Sécurité routière » constitue le correspondant privilégié entre la Direction Départementale des Territoires et la commune, diffuse les informations relatives à la sécurité routière, contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets de la commune, pilote ou participe aux actions de prévention et contribue à la mise en place des programmes de la politique départementale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil approuve la désignation de Norbert **REGARD** comme référent « Sécurité Routière ».

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa transmission le : 19 août 2020 Et de la publication le : 19 août 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 19 août 2020 Le Maire,  G. CANICATTI</p>
--	--